

APPRÉHENDER LA DÉPENSE LOCALE AUTREMENT

TROIS APPROCHES DE LA DÉPENSE PUBLIQUE LOCALE : COMPTABLE, FONCTIONNELLE, ÉCONOMIQUE

A large, decorative graphic consisting of several overlapping, wavy green lines that form a circular shape around the central text.

N°4 – FÉVRIER 2016

Ce quatrième numéro de notre collection « Accès Territoires » aborde le sujet de la dépense des collectivités locales. Quel est son niveau ? Sa structure ? À quoi sert-elle ? À qui est-elle destinée ? Cette publication entend apporter des réponses claires et simples à ces questions. Afin que le plus grand nombre concerné par cette dépense, les collectivités elles-mêmes mais également les citoyens, les entreprises, les associations, puisse s'approprier ce sujet, au cœur des enjeux de développement de nos territoires.

Une publication destinée à l'ensemble des acteurs du développement des territoires



COLLECTIVITÉS LOCALES

EDITO



Serge Bayard

Président de
La Banque Postale
Collectivités Locales

En 2015, la dépense des collectivités locales a atteint 245 milliards d'euros. Son niveau (20 % de la dépense publique) est le reflet de la montée en puissance des différents échelons locaux depuis les premières lois de décentralisation.

L'analyse de la dépense locale ne doit cependant pas se limiter à ce constat, important certes mais incomplet.

En tant que banque au service des citoyens et du développement des territoires, il nous a paru opportun d'étudier cette dépense des collectivités locales en se plaçant du côté des bénéficiaires des services publics rendus et des attributaires des flux financiers engagés (entreprises, ménages, associations).

Cette étude met ainsi en exergue les différents rôles occupés par les collectivités locales dans le paysage national, parmi lesquels leur rôle économique (40 % de leurs dépenses est à destination des entreprises) et social (la protection sociale est en passe de devenir la première finalité de la dépense locale).

À l'heure où les territoires sont en pleine mutation institutionnelle et où les contraintes budgétaires représentent un défi majeur pour la gestion financière des collectivités locales, connaître le contenu de la dépense locale est un atout supplémentaire pour tout débat sur le rôle du monde local aujourd'hui.

J'espère que cette publication apportera aux acteurs du développement des territoires, collectivités locales, entreprises, associations..., des clés utiles à la compréhension de cet enjeu.

Bonne lecture !

Sommaire

Des budgets reflet d'une montée en puissance des collectivités locales	4
Approche comptable de la dépense locale : un poids croissant des dépenses de fonctionnement	5
Approche fonctionnelle de la dépense locale : services généraux et affaires économiques progressivement rattrapés par la protection sociale	6
Approche économique de la dépense locale : 40 % de la dépense locale à destination des entreprises.....	8
Parole d'expert : Jean-Philippe Dupeyron – FNTP	10
Précisions méthodologiques	11

APPRÉHENDER LA DÉPENSE LOCALE AUTREMENT

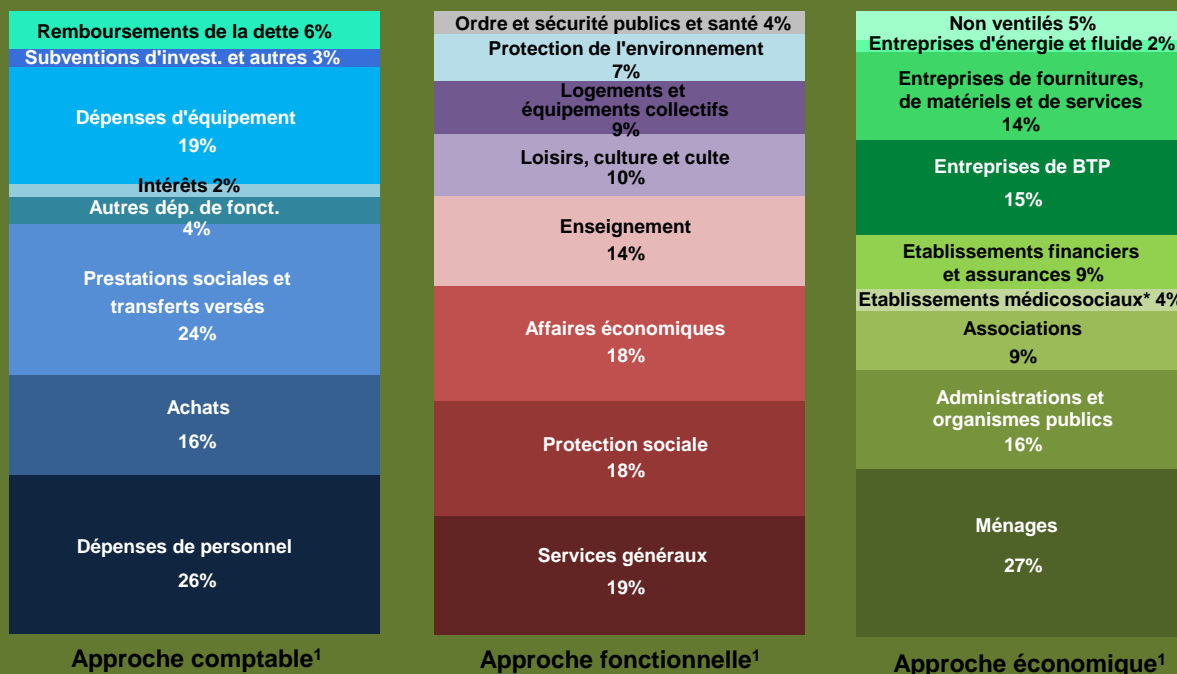
La dépense des collectivités locales est très souvent présentée et analysée sous le seul prisme de son niveau et de son dynamisme. Ces données sont importantes, d'autant que les volumes en jeu sont conséquents et leur progression sous surveillance, comme l'illustre la mise en place, par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, d'un objectif non contraignant d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL). Il paraît néanmoins important de compléter l'étude de la dépense locale par une analyse davantage axée sur son contenu.

Nous avons ainsi retenu trois approches, en plus d'une analyse sur le dynamisme de la dépense :

- **la première dite « comptable »**, présente la dépense par nature c'est-à-dire en fonction de son imputation dans les comptes (dépenses de personnel, d'équipement...), l'analyse est effectuée du côté du payeur ;
- **la seconde dite « fonctionnelle »** a vocation à étudier les finalités de cette dépense (enseignement, protection sociale,...), l'analyse se situe alors sous l'angle des politiques publiques menées au service des autres acteurs ;
- enfin **la troisième dite « économique »** analyse la place économique de la dépense à travers ses bénéficiaires (ménages, entreprises,...).

L'étude des budgets locaux sous ces différents aspects permet d'appréhender la dépense locale dans son ensemble et de dépasser le débat concernant son niveau et son dynamisme, en insistant davantage sur son rôle dans la construction de nos territoires.

Structure de la dépense locale selon l'approche retenue



¹ Yc remboursements de dette pour l'approche comptable et économique, hors pour l'approche fonctionnelle

* hors secteur associatif

Sources : Traitements La Banque Postale à partir de données des comptes nationaux 2014 et des budgets principaux et annexes 2014 de la DGFIP

Des budgets reflet d'une montée en puissance des collectivités locales

Le budget des collectivités locales¹ s'élève à 245 milliards d'euros en 2015.

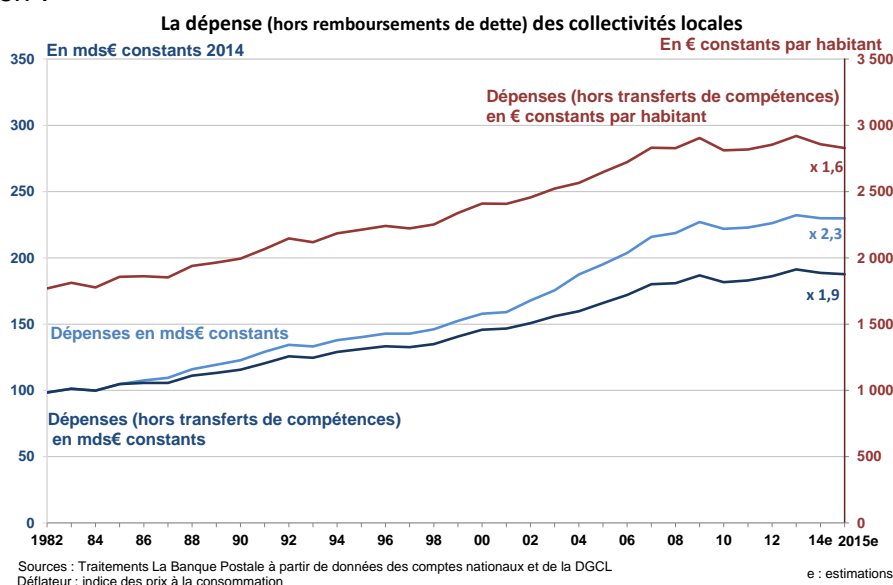
Hors remboursements de dette, il se situe à 230 milliards d'euros. Il a été multiplié par cinq depuis les premières lois de décentralisation, par 2,3 sans tenir compte de l'évolution des prix (inflation élevée dans les années 1980).

Cette forte progression s'explique par la **montée en puissance économique et institutionnelle des collectivités locales**.

Simple échelon local sans réelle autonomie décisionnelle et financière en 1980, les collectivités locales gèrent, 35 ans plus tard, deux millions d'agents (8 % de l'emploi total en France fin 2014), un patrimoine de plus de 1 300 milliards d'euros² (10 % du patrimoine national et 69 % du patrimoine public fin 2014), versent des prestations sociales à 3,7 millions de bénéficiaires³, représentent 9 % de la dette publique et ont vocation, pour les plus grandes, à peser au niveau européen⁴.

Les deux principales phases de **décentralisation** intervenues en 1982 et 2005, ainsi que des transferts ou créations de compétences plus ponctuels, ont contribué à asseoir cette position forte des collectivités locales. Les transferts financiers ont été d'ampleur : les créations ou transferts de compétences aux départements et régions, ont ainsi contribué à près d'un quart de la hausse de la dépense locale totale.

Enfin, **l'impact des prix et de la croissance démographique** ont également eu un effet sur cette dynamique de la dépense. En neutralisant les effets de l'inflation, de la progression de la population et des dépenses liées aux transferts de compétences, la dépense des collectivités locales a été multipliée par 1,6. Cette croissance s'explique notamment par la mise en place de services publics supplémentaires, par leur adaptation aux évolutions de la société (vieillesse de la population...) ou encore par la montée en charge de la contrainte normative⁵.



¹ Communes, départements, régions, groupements et budgets annexes (cf. méthodologie p.11)

² Cf. Accès Territoires n°2 « Le patrimoine des collectivités locales »

³ Cf. « La lettre de l'ODAS », juin 2015 et Accès Territoires n°1 « Action sociale et finances départementales »

⁴ Cf. Accès Territoires n°3 « La réforme territoriale - Ce qui va se jouer en 2016 »

⁵ Cf. les rapports du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN)

Cette progression des dépenses s'observe pour tous les postes comptables avec cependant une prédominance des dépenses de fonctionnement. Ces dernières concernent, il est important de le rappeler, des actions structurantes des collectivités locales, comme l'enseignement, l'action sociale, ou le financement de services assurés par des tiers (associations...).

Approche comptable de la dépense locale : un poids croissant des dépenses de fonctionnement

En l'espace de 33 ans, la structure des budgets locaux s'est modifiée. Si **les dépenses de fonctionnement représentaient déjà en 1982 les deux tiers des budgets, en 2015 ce ratio est de près des trois quarts** (180 milliards d'euros en 2015).

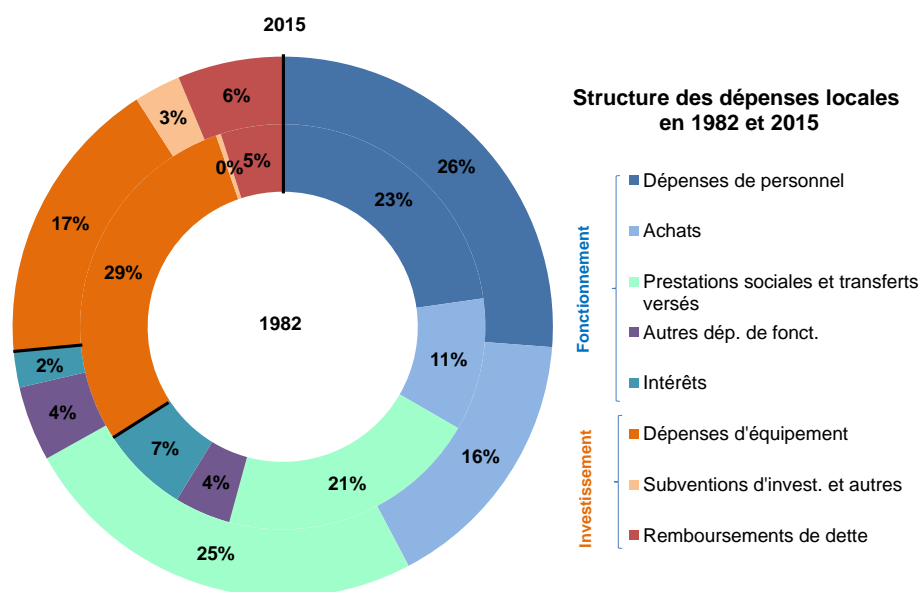
Ce sont les frais de personnel (64 milliards d'euros) et les prestations sociales et transferts versés⁶ (60 milliards d'euros en 2015), du fait de leur poids et de leur dynamisme, qui ont le plus contribué à l'évolution des dépenses locales sur l'ensemble de la période 1982-2015.

Les premiers sont à l'origine de 27 % de la hausse globale et les seconds de 26 %.

Ces deux postes ont été fortement impactés par les créations et transferts de compétences de ces dernières décennies. Les transferts de personnels dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation ont représenté 3,8 milliards d'euros⁷ et les allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH) s'élèvent à près de 18 milliards d'euros en 2015. Elles ont fortement augmenté ces dernières années sous l'effet notamment de la dégradation du marché du travail et du vieillissement de la population.

Par ailleurs, les frais de personnels évoluent en fonction des effectifs mais également de décisions en termes de politiques salariales et d'avancée des carrières décidées pour certaines au niveau gouvernemental (hausse du point d'indice de la fonction publique, cotisations retraites, revalorisation des bas salaires), pour d'autres au niveau local (politique de primes, avancement au choix).

Le poste achats (39 milliards d'euros en 2015) qui a contribué à 17 % de la hausse, est tributaire notamment de l'évolution des personnels et de l'inflation.



Sources : Traitements La Banque Postale à partir des comptes nationaux

⁶ Allocations, subventions, participations

⁷ Cf. « Les finances des collectivités locales en 2015 », Observatoire des finances locales, juillet 2015

Les principaux postes de fonctionnement ont connu une progression quasi-continue sur l'ensemble de la période au contraire des **dépenses d'investissement** (50 milliards d'euros en 2015). La croissance de ces dernières est plus heurtée car elle suit notamment les cycles municipaux électoraux (baisse des investissements les deux premières années de mandat des communes et intercommunalités, puis montée en charge progressive). La part des dépenses d'investissement (hors remboursements de la dette) dans la croissance de la dépense locale est de 18 %.

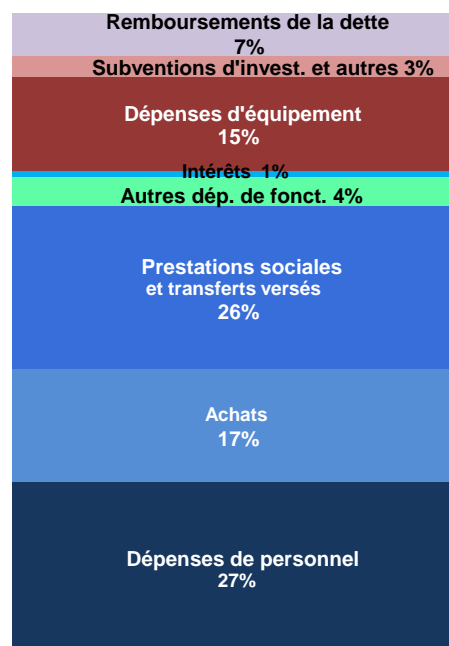
Cette répartition des dépenses par nature masque cependant l'objectif des différentes dépenses. Une dépense enregistrée en fonctionnement et une en investissement peuvent toutes deux avoir une finalité identique en matière de service public rendu. C'est pourquoi l'approche comptable doit être complétée par une approche fonctionnelle.

Approche fonctionnelle de la dépense locale : services généraux et affaires économiques progressivement rattrapés par la protection sociale

La comptabilité nationale ventile les dépenses des administrations publiques à travers une classification, COFOG (Classification of the Fonctions of Government), qui répartit les dépenses des administrations publiques en dix catégories⁸ selon leur fonction. Par exemple, lorsque c'est possible, les dépenses de personnel sont réparties entre les fonctions suivant le secteur d'activité pour lequel travaillent les agents.

⁸ Pour les APUL seules 9 fonctions sont distinguées, la 10ème, correspondant à la défense, n'est renseignée que pour l'administration centrale.

Contribution des postes de dépenses à l'évolution de la dépense totale sur la période 1982-2015



Clé de lecture : entre 1982 et 2015, 27 % de la hausse des dépenses publiques locales s'expliquent par la progression des frais de personnel.

Source : Comptes nationaux, traitements La Banque Postale

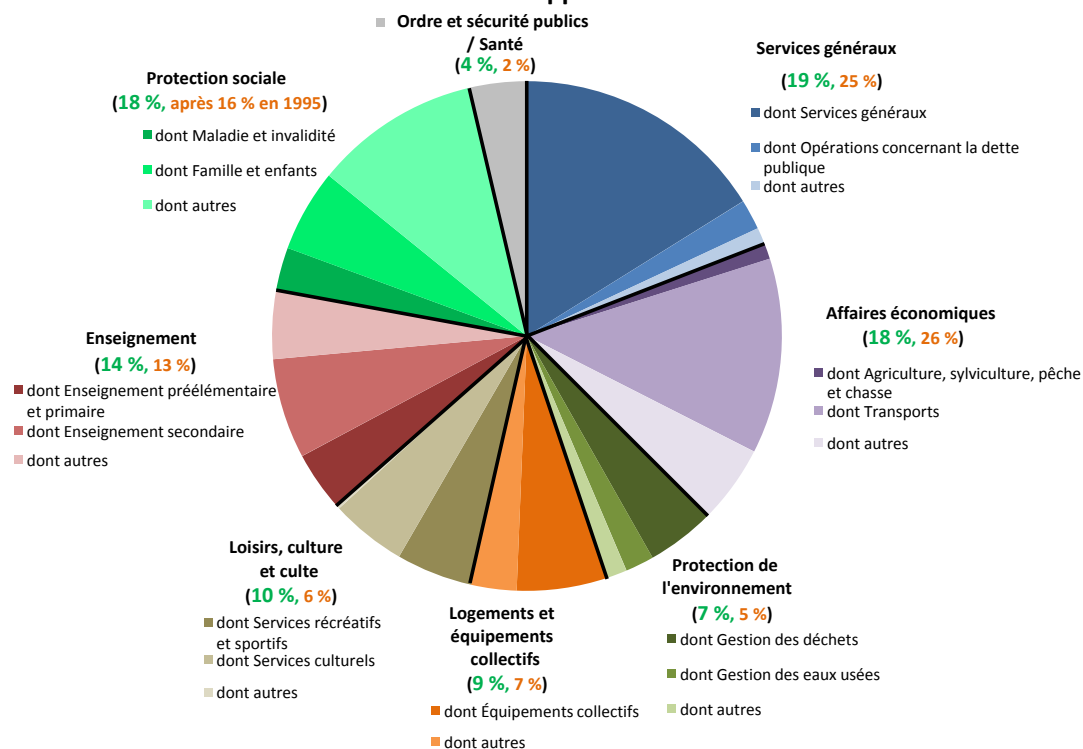
Des données existent pour les administrations publiques locales⁹ depuis 1995. Il est intéressant d'observer le poids de ces fonctions dans les dépenses totales une année donnée et également d'en analyser la progression.

Entre 1995 et 2014 la structure des dépenses par fonction¹⁰ s'est modifiée reflétant la part de plus en plus importante prise par l'exercice de certaines compétences (protection sociale notamment).

⁹ Les administrations publiques locales (APUL) correspondent au champ des collectivités locales complété des organismes locaux qui en dépendent (SDIS, CCAS, CCCI, ...)

¹⁰ Cf. page 11 pour la définition des différentes fonctions

Répartition par fonction de la dépense locale en 2014 et rappel 1995



Alors que **les services généraux** (administration, intérêt de la dette) représentaient un quart de la dépense en 1995, ils n'en représentent plus que 19 % en 2014 (à titre de comparaison ce poids est de 30 % au sein des administrations publiques centrales). Il s'agit du poste qui a progressé le plus faiblement depuis 1995. De même, **les affaires économiques** (transports, agriculture,...) voient leur poids sensiblement diminuer sur la période (de 26 % à 18 %). À l'inverse, certains postes ont fortement progressé, reflet soit des transferts ou créations de compétences opérés par l'État, soit de la montée en puissance des collectivités locales dans certains domaines.

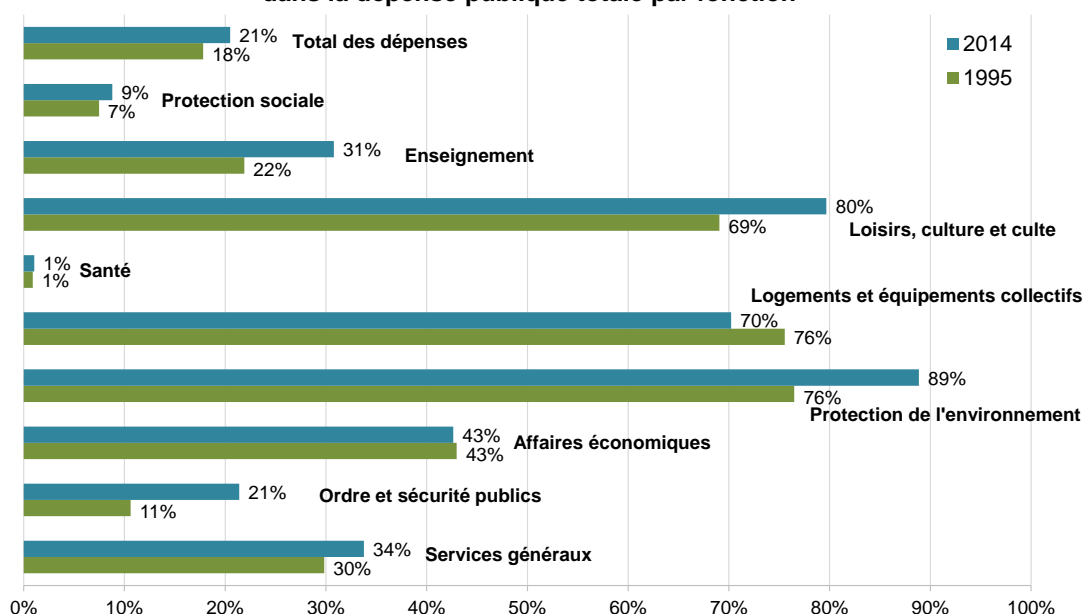
Ainsi **la protection sociale et l'enseignement** sont les deux postes qui ont contribué le plus à la progression de la dépense sur la période observée (contribution respective de 20,3 % et 15,8 %).

Ces domaines ont vu leur champ considérablement augmenter avec la création ou le transfert de prestations sociales vers les départements à partir de 2002 ou le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des collèges et lycées aux départements et régions à partir de 2006.

La culture et le sport ont également progressé de façon significative. Les collectivités locales ont fortement investi ces domaines sans transferts légaux massifs. De 69 % en 1995, le poids des dépenses des APUL dans la dépense publique en matière de loisirs, culture et culte est passé à 80 % en 2014.

L'approche comptable et l'approche fonctionnelle permettent donc de comprendre la dépense locale en se plaçant du côté du payeur pour la première ou sous l'angle des politiques publiques pour la seconde. Restait à étudier une dernière approche, celle de la place économique de cette dépense en distinguant ses bénéficiaires.

Poids des administrations publiques locales dans la dépense publique totale par fonction



Sources : Dépenses des APUL et des APU ventilées par fonction (non retraitées des flux entre secteurs), comptes nationaux 2014

Approche économique de la dépense locale : 40 % de la dépense locale à destination des entreprises

Les 245 milliards d'euros de dépenses des collectivités locales (y compris les remboursements de la dette) sont réinjectés dans l'économie nationale, quelle que soit leur nature (fonctionnement ou investissement) ou leur fonction (enseignement, services généraux, ...).

Il nous a paru intéressant d'identifier les attributaires des flux financiers en provenance des collectivités locales afin de déterminer les interactions entre la dépense des collectivités locales et les autres acteurs des territoires.

Il est connu que la commande des collectivités locales représente plus de 41 % de l'activité des travaux publics (cf. parole d'expert page 10), ce secteur n'est cependant pas le seul à dépendre pour partie des finances locales. Ainsi, 40 % du budget des collectivités locales (y compris les remboursements de dette) bénéficient à des **entreprises**.

La majeure partie de ces flux (près des trois quart) est à destination plus précisément des entreprises de BTP et de fournitures et de services. Les fournisseurs d'énergie et de fluide (gaz, électricité, carburants, eau...) et les établissements financiers et assurances (remboursements de dette, intérêts, primes d'assurance essentiellement) représentent une part plus modeste des bénéficiaires.

Après les entreprises, c'est vers **les ménages** que la dépense locale transite le plus. Les flux financiers directs vers les citoyens correspondent à plus du quart du budget local. Ils se traduisent principalement par le versement de salaires aux agents titulaires ou contractuels et par les prestations sociales versées essentiellement par les départements.

Le secteur associatif, quelle que soit son activité (sport, culture, social, formation...), et les établissements médico-sociaux (qui assurent une partie de l'action sociale prise en charge par les départements) absorbent 13 % de la dépense locale.

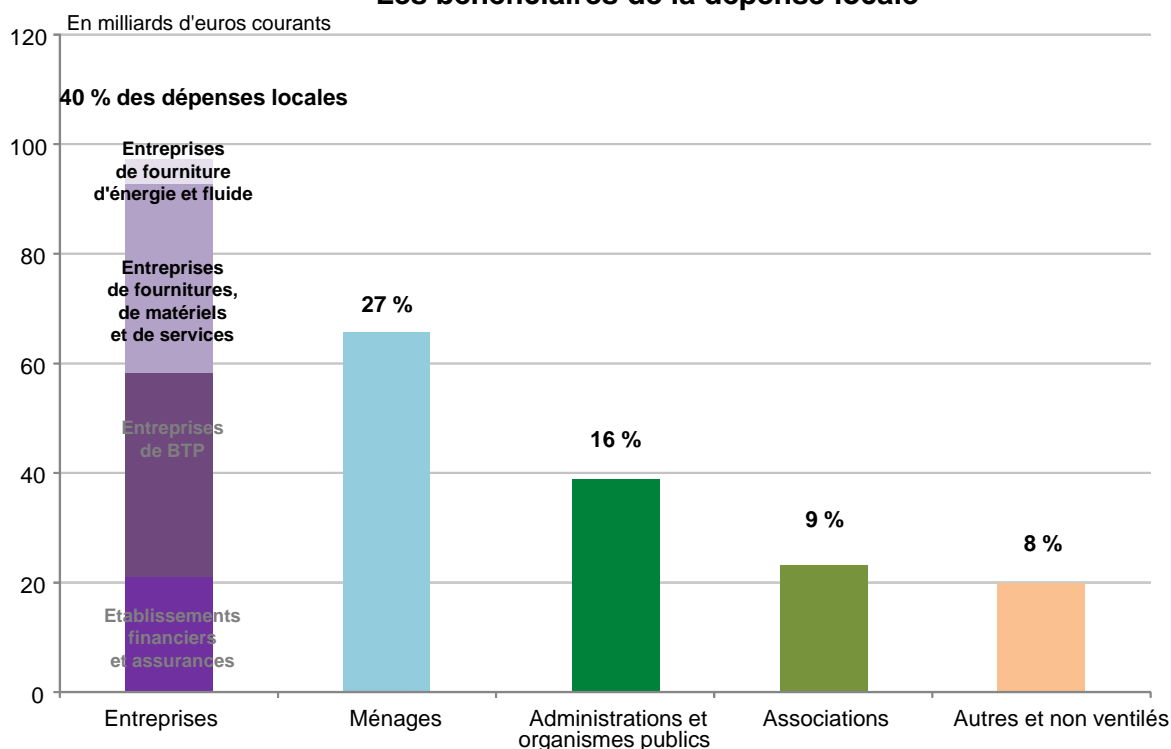
Pour les associations, cette relation financière est importante, les subventions et la commande publique en provenance des collectivités locales représentent en effet 30 % de leurs ressources¹¹.

Enfin, 16 % de la dépense locale partent vers **les autres administrations publiques**. Les flux à destination de l'État et des organismes de sécurité sociale prennent la forme de cotisations sociales, d'impôts et plus marginalement de fonds de concours. Les satellites publics des collectivités locales sont également attributaires de ces flux via notamment les contingents obligatoires aux services d'incendie et de secours ou les dotations de fonctionnement aux collèges et lycées.

*
* *

L'éventail des bénéficiaires et des politiques publiques montre bien que les enjeux d'équilibre des finances publiques et les ambitions de maîtrise de la dépense dépassent le seul cadre des décideurs publics locaux. L'ensemble des acteurs (associations, entreprises, particuliers) est donc concerné, aux côtés des élus et agents locaux, par les choix opérés. Choix qui varient considérablement d'un territoire à l'autre en fonction des caractéristiques (géographiques, démographiques, socio-économiques...), des moyens mobilisables et de l'état d'avancement des politiques publiques (niveau d'équipement et de services, état du patrimoine...).

Les bénéficiaires de la dépense locale



Sources : Traitements La Banque Postale à partir des budgets principaux et budgets annexes des comptes DGFIP 2014 et comptes nationaux.

¹¹ Source : « Le paysage associatif français » Viviane Tchernonog, Juris éditions 2013

Parole d'expert



**JEAN-PHILIPPE
DUPEYRON**

**Chef du service des
Affaires économiques de la
Fédération Nationale des
Travaux Publics (FNTP)**

Les collectivités locales, entre incertitudes et espoirs

Les collectivités locales, premières clientes des Travaux Publics

Les collectivités locales sont le principal donneur d'ordres des entreprises de Travaux Publics. À travers leurs investissements dans de nouveaux réseaux (routiers, transports en commun, eau, éclairage, numérique etc...) ou l'entretien et l'amélioration du patrimoine d'infrastructures, elles sont des acteurs essentiels du dynamisme territorial et de l'activité du secteur.

Le fort recul de l'investissement local depuis 2014 pèse sur les entreprises et les salariés des Travaux Publics. La baisse d'activité en 2015 devrait ainsi se traduire par la perte de plus de 10 000 emplois ! L'effet habituel d'une année post-élections municipales est en effet très largement amplifié par d'autres facteurs :

- La réduction des dotations de l'État aux collectivités,
- L'effet de ciseau important entre des recettes atones et la montée de certaines dépenses. Entre autres, le poids des dépenses sociales ne cesse d'augmenter dans les budgets départementaux,
- La succession des élections depuis 2 ans et le renouvellement important des exécutifs locaux,
- La réforme territoriale (Loi MAPTAM puis loi NOTRe) qui génère de l'attentisme et freine les initiatives en attendant la stabilisation du paysage local.

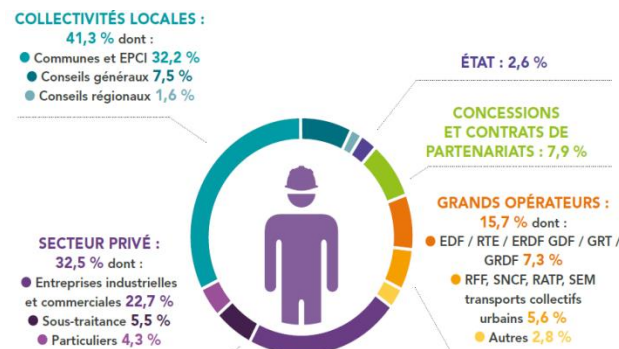
La Cour des Comptes s'est d'ailleurs alarmée de cette situation dans son dernier rapport sur les collectivités locales : « À l'avenir, le risque est grand de voir l'investissement local jouer le rôle de variable d'ajustement à une contrainte budgétaire accrue par le ralentissement de la fiscalité locale et la poursuite de la baisse des dotations de l'État ».

De fait, c'est le contexte quotidien des entreprises de Travaux Publics depuis plus de 2 ans : il est désormais urgent de passer de la parole aux actes afin que ce constat ne devienne pas une fatalité... Les réseaux se dégradent et le report de leur entretien constitue une logique court-termiste qui se paie au prix fort : chute de la qualité de service, efforts financiers supplémentaires pour une remise à niveau, accidentologie routière et ferroviaire plus élevée, difficultés d'accessibilité ...

Chiffres clés des entreprises de Travaux Publics en France

40 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 16 milliards d'euros de commandes des collectivités locales (40 % du CA du secteur), 250 000 salariés.
Évolution depuis 2014 : - 15 % en 2 ans.

Répartition de la clientèle des entreprises de Travaux Publics



Source : Enquête annuelle FNTP (2014)

Toujours l'inquiétude pour 2016

Espérer une reprise de la demande des collectivités locales en 2016 reste aujourd'hui illusoire : les mesures de compensation votées en Loi de Finances en faveur de l'investissement local ne sont pas à la hauteur des enjeux. En effet, le fonds de soutien à l'investissement d'un milliard d'euros d'engagements ne comprend en réalité que 120 millions de crédits de paiement pour 2016. La possibilité de recourir au FCTVA pour les travaux d'entretien de voirie aura également un impact limité l'an prochain avant de monter ensuite en puissance.

La réforme territoriale entraîne également à court terme une certaine paralysie, d'une part avec le regroupement des régions et d'autre part avec la réorganisation de la carte intercommunale. Cependant, à moyen terme, cette réforme laisse entrevoir des perspectives intéressantes avec un rôle accru de coordination des régions en matière d'infrastructures et la montée en puissance de l'intercommunalité dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets par exemple.

Les besoins existent et des mutations sont en cours

La crise de l'investissement local ne doit pas tétaniser les acteurs, collectivités comme entreprises. Au contraire : c'est l'instant décisif où il est nécessaire d'affirmer une stratégie, de se réinventer. Or, les besoins sont là et la France, à travers ses engagements (Grenelle de l'Environnement, Loi de transition énergétique etc.) affiche de grandes ambitions pour les années à venir. Or, les Travaux Publics sont une solution dans bien des domaines : mobilité durable, énergies décarbonées, efficacité des ressources... Rien que pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau (20% de la quantité d'eau acheminée est perdue dans la nature en France), il faudrait doubler les efforts en matière de renouvellement des canalisations !

Les infrastructures sont les moteurs du changement : on ne pourra atteindre les objectifs de la transition énergétique, développer la France numérique ou même imaginer la ville de demain sans politique d'investissements. La France a besoin de réseaux performants et bien entretenus et d'infrastructures intégrant les nouvelles technologies. Elle a besoin de villes intelligentes, de réseaux communicants avec l'usager et de réinventer au quotidien la mobilité des citoyens ou encore la façon de produire et consommer l'énergie.

C'est un espoir pour les territoires, la qualité de vie de la population et un formidable relai de croissance potentiel pour les entreprises... à condition de ne pas brider les imaginations et d'explorer de nouvelles voies ! Comme le disait FD Roosevelt : « La seule limite de nos réalisations de demain, ce sont nos doutes d'aujourd'hui ».

Précisions méthodologiques

Sources et champs de l'étude

Approche comptable : le compte « collectivités locales » présenté dans cette étude est issu du compte « collectivités locales » publié par l'INSEE en comptabilité nationale et retraité sous un format « comptabilité publique ». Les données 2014 et 2015 sont des estimations de la Direction des études de la Banque Postale Collectivités locales. Le champ étudié correspond aux budgets principaux et annexes des communes, départements, régions, groupements à fiscalité propre et syndicats à caractère non marchand (tel que défini par la comptabilité nationale).

Approche fonctionnelle : les dépenses par fonction sont issues de deux tableaux publiés par l'INSEE : « Répartition par sous-secteur des dépenses consolidées des administrations publiques ventilées par fonction » et « Dépenses des administrations publiques locales ventilées par fonction ». Le secteur des APUL (administrations publiques locales) correspond au champ des collectivités locales et des organismes divers d'administration locale (CCAS, SDIS, CCI, STIF,...).

Approche économique : la décomposition par bénéficiaire a été obtenue en utilisant la nomenclature détaillée des comptes des collectivités locales et en attribuant, quand c'était possible, chaque ligne de compte à un bénéficiaire. Le champ est celui des collectivités locales.

Les données portent sur la France entière.

Définitions des fonctions

Fonction 1 Services généraux des administrations publiques : Administration, fonctionnement des organes exécutifs et des organes législatifs ou appui à ces organes, opérations concernant la dette publique.

Fonction 2 Défense : Sans objet pour les collectivités locales.

Fonction 3 Ordre et sécurité publics : Services de police et de protection civile (SDIS).

Fonction 4 Affaires économiques : Politiques de l'emploi, agriculture, sylviculture, pêche et chasse, combustibles et énergies, transports, communication, tourisme.

Fonction 5 Protection de l'environnement : Gestion des déchets (collecte, traitement, élimination), gestion des eaux usées, lutte contre la pollution, préservation de la diversité biologique et protection de la nature.

Fonction 6 Logements et équipements collectifs : Logements, équipements collectifs (équipements destinés au public), distribution d'eau, éclairage public.

Fonction 7 Santé : Dépenses consacrées aux services de santé fournis à des particuliers (services hospitaliers, produits et matériels médicaux,...) et à titre collectif (élaboration et administration des politiques publiques de santé).

Fonction 8 Loisirs, culture et culte : Services récréatifs et sportifs, services culturels, services de radiodiffusion, de télévision et d'édition, culte et autres services communautaires.

Fonction 9 Enseignement : Enseignement préélémentaire et primaire, enseignement secondaire, enseignement postsecondaire non supérieur, enseignement supérieur et services annexes à l'enseignement.

Fonction 10 Protection sociale : Maladie et invalidité, vieillesse, survivants, famille et enfants, chômage, aides au logement, exclusion sociale.

Avertissement

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de La Banque Postale Collectivités Locales. Ce document est fourni à titre informatif. La reproduction totale ou partielle du présent document doit s'accompagner de la mention La Banque Postale Collectivités Locales.



Accès Territoires

La Banque Postale Collectivités Locales

Société Anonyme au capital de 100 000 euros

Siège social : 115 rue de Sèvres 75006 Paris

792 665 572 RCS Paris

Pour nous contacter

<https://www.labanquepostale.fr/collectivites.html>

etudes-secteurlocal@labanquepostale.fr

Réalisé par la Direction des études de La Banque Postale Collectivités Locales

Directeur de la publication : Serge Bayard - Responsable de rédaction : Thomas Rougier

Auteur : Julie Marcoff – ISSN 2429-1013



COLLECTIVITÉS LOCALES